

Vous êtes candidat.e au Concours d'entrée de l'ENSCI - Les Ateliers.

Lisez attentivement ce Guide du Candidat rédigé pour vous.

Il vous permet de :

- vérifier que vos souhaits, vos aptitudes, votre expérience, vos diplômes (ou ceux en cours d'obtention) correspondent aux exigences et aux objectifs de l'École, et qu'ils seront autant d'atouts pour convaincre le jury.
- connaître les informations indispensables (dates, tarifs...) ainsi que les consignes à respecter pour que votre dossier soit recevable (par exemple : supports et formats autorisés).

La commission d'admissibilité prend connaissance des éléments de votre dossier et se prononce sur la **cohérence** de votre candidature et sur la force de votre motivation.

Pré-inscription obligatoire sur www.ensci.com à partir du 1er janvier 2019 jusqu'à la date-limite.

Date-limite de l'envoi ou du dépôt de dossier : **jeudi 28 février 2019, minuit**

1. Conditions d'accès au concours

Les candidats.es ne peuvent postuler que pour **un seul cursus par concours**.

Un.e candidat.e ne peut se présenter plus de **trois fois au concours**, quelle que soit la catégorie ou le cursus.

L'admission à l'ENSCI - Les Ateliers se fait par la voie d'un concours ouvert à tout.e candidat.e ayant **une bonne connaissance de la langue française*** et répondant aux critères de niveau suivants, selon le cursus :

• Cursus Création Industrielle

Catégorie I :

Bacheliers.ières de l'enseignement secondaire, quelle que soit la série, ou titulaires du Brevet de Technicien (BT), de Certificats français et de diplômes étrangers équivalents.

Pour ces candidats.es, la durée de scolarité est de cinq ans. Les candidats.es de terminale seront admis.es sous réserve de l'obtention de leur baccalauréat.

Catégorie II :

Titulaires d'un diplôme Bac +2 de l'enseignement supérieur français ou étranger quelle qu'en soit la spécificité (DUT, BTS, DMA, CPGE Arts et Design...)

Pour ces candidats.es, la durée de scolarité ne sera pas inférieure à 4 ans.

Catégorie III :

Titulaires d'un diplôme d'un niveau au moins égal à celui de la licence de l'enseignement supérieur français ou étranger quelle qu'en soit la spécificité. (Bac +3 et plus).

Pour ces candidats.es, la durée de scolarité ne sera pas inférieure à 3 ans.

Catégorie IV :

Candidats.es ayant une activité professionnelle d'au moins 4 années en relation avec la pratique du projet dans les domaines de la création appliquée quel que soit leur niveau d'études antérieur.

Pour ces candidats.es, la durée de scolarité ne sera pas inférieure à 3 ans.

Après examen au cas par cas, il pourra être proposé au.à la candidat.e un cursus en temps partagé qui lui permettrait de l'effectuer en au moins 6 semestres (la durée est adaptée au profil de chacun et intègre la validation des acquis de l'expérience).

* Depuis 2010, l'ENSCI a ouvert son concours aux élèves anglophones possédant des notions de français et ayant un niveau Bachelor (Bac +3 minimum), auxquels il est proposé un cursus de 3 ans et demi dont le premier semestre est consacré à un projet de design dans un atelier de projets anglophone et à un enseignement intensif du français (dont le coût reste à leur charge).

On peut se présenter au concours avant l'obtention du diplôme requis pour les catégories I, II, III.
En cas de succès, l'admission ne sera définitive qu'à l'obtention du diplôme, et ceci dans un délai de six mois maximum. En cas d'échec, l'admission ne peut s'effectuer que dans la catégorie qui correspond aux diplômes acquis. Cette procédure de rétrogradation ne s'applique pas aux candidats.es bachelier.ières admis.es, qui perdent alors le bénéfice de leur admission.

Les candidats.es qui ne rentreraient pas dans l'une des 4 catégories (par exemple non titulaires du baccalauréat pour les catégories 1 à 3) doivent adresser une demande de dérogation (lettre manuscrite argumentée, motivée et éclairée par les éléments déterminants qui la justifient), à l'attention du Président du Jury, avant le **VENDREDI 08 FÉVRIER 2019**.

La réponse leur sera adressée dans la semaine suivant cette date.

Les candidats.es encore en terminale ne doivent pas envoyer de demande de dérogation.
En cas de succès, ils.elles seront admis.e sous réserve de l'obtention de leur baccalauréat.

• Double-cursus Sciences et Design

Bacheliers.ières de l'enseignement secondaire, de la série S (SSI, SVT...)

Les candidats.es de terminale seront admis.es sous réserve de l'obtention de leur baccalauréat.

Titulaires d'un baccalauréat de la série S (SSI, SVT...)

obtenu un an avant l'année du concours de l'ENSCI.

Les candidats doivent joindre au dossier ENSCI, dans une enveloppe à part, les bulletins de 1ère et ceux de terminale en leur possession.

Contact Science et Design Sorbonne Université, Paris : Frédéric Decremps : frederic.decremps@sorbonne-universite.fr
ou Elodie Duprat : elodie.duprat@sorbonne.universite.fr

Responsable des doubles-cursus à l'ENSCI : Véronique Eicher, veronique.eicher@ensci.com

• Doubles-Diplômes

ENSAM

Elèves de première ou deuxième année à l'ENSAM.

Contact : Marc Le Coq : marc.lecoq@ensam.eu

ENSAPB

Elèves de première ou deuxième année à l'ENSAPB.

Contact : Murièle Fréchède : muriele.frechede@paris-belleville.archi.fr

CentraleSupélec

Elèves de première année à CentraleSupélec.

Contact : guillemette.breysse@centralesupelec.fr

CELSA

Accessible aux élèves ayant effectués un semestre d'immersion à l'ENSCI-Les Ateliers durant leur Master I.

Contact : Caroline Marti de Montety : caroline.marti@celsa.paris-sorbonne.fr

Responsable des doubles-diplômes à l'ENSCI : Véronique Eicher, veronique.eicher@ensci.com

• Cursus Design textile

Les modalités du recrutement se sont élargies. Le concours est également ouvert aux candidats Post-Bac.

Catégorie I :

Bacheliers.ières de l'enseignement secondaire, quelle que soit la série, ou titulaires du Brevet de Technicien (BT), de Certificats français et de diplômes étrangers équivalents.

Pour ces candidats.es, la durée de scolarité est de cinq ans. Les candidats.es de terminale seront admis.es sous réserve de l'obtention de leur baccalauréat.

Catégorie II :

Titulaires d'un diplôme Bac +2 de l'enseignement supérieur français ou étranger quelle qu'en soit la spécificité (DUT, BTS, DMA, CPGE Arts et Design...)

Pour ces candidats.es, la durée de scolarité ne sera pas inférieure à 4 ans.

Catégorie III :

Titulaires d'un diplôme d'un niveau au moins égal à celui de la licence de l'enseignement supérieur français ou étranger quelle qu'en soit la spécificité. (Bac +3 et plus).

Pour ces candidats.es, la durée de scolarité ne sera pas inférieure à 3 ans.

Catégorie IV :

Candidats.es ayant une activité professionnelle d'au moins 4 années en relation avec la pratique du projet dans les domaines de la création appliquée quel que soit leur niveau d'études antérieur.

Pour ces candidats.es, la durée de scolarité ne sera pas inférieure à 3 ans.

Après examen au cas par cas, il pourra être proposé au.e candidat.e un cursus en temps partagé qui lui permettrait de l'effectuer en au moins 6 semestres (la durée est adaptée au profil de chacun et intègre la validation des acquis de l'expérience).

On peut se présenter au concours avant l'obtention du diplôme requis pour les catégories I, II, III.

En cas de succès, l'admission ne sera définitive qu'à l'obtention du diplôme, et ceci dans un délai de six mois maximum. En cas d'échec, l'admission ne peut s'effectuer que dans la catégorie qui correspond aux diplômes acquis. Cette procédure de rétrogradation ne s'applique pas aux candidats.es bachelier.ières admis.es, qui perdent alors le bénéfice de leur admission.

Les candidats.es qui ne rentrent pas dans l'une des 4 catégories (par exemple non titulaires du baccalauréat pour les catégories 1 à 3) doivent adresser une demande de dérogation (lettre manuscrite argumentée, motivée et éclairée par les éléments déterminants qui la justifient), à l'attention du Président du Jury, avant le **VENDREDI 08 FÉVRIER 2019**.

La réponse leur sera adressée dans la semaine suivant cette date.

Les candidats.es encore en terminale ne doivent pas envoyer de demande de dérogation.

En cas de succès, ils.elles seront admis.e sous réserve de l'obtention de leur baccalauréat.

Responsable du cursus : Clotilde Ancellin, clotilde.ancellin@ensci.com

2. Constitution du dossier

L'acte de candidature au concours d'entrée implique de la part du.e candidat.e un investissement réel : préparation des documents, choix d'éléments du dossier de travaux personnels, réflexion sur la motivation...

A chaque étape de la constitution du dossier, il.elle lui appartient de révéler au mieux les éléments qui mettront en valeur ses potentialités autant que ses acquis.

• Dossier de candidature

N'oubliez aucun des éléments administratifs demandés (bulletins, CNI, recensement, enveloppes...), l'absence d'un seul d'entre eux ferait rejeter votre dossier comme incomplet.

Les photocopies de bulletins trimestriels et diplômes doivent être rangées par ordre chronologique pour une meilleure lecture des résultats et attestations.

Le dossier de candidature comporte des paragraphes "ouverts" (raisons de vos choix d'orientation, activités personnelles marquantes, expérience professionnelle, stages, emplois...).

Ne surchargez pas ces paragraphes, ne rajoutez pas de rabats papier, **ne cherchez pas à tout dire**.

Sélectionnez les informations transmises en fonction du sens qu'elles auront pour les membres du jury, qui découvrent vos centres d'intérêts, votre personnalité, et vous rencontrent déjà par ce biais.

• Lettre de motivation manuscrite

Il n'existe pas de "lettre idéale" ou de modèle-type.

Cette lettre doit présenter et illustrer votre motivation à suivre une formation en Création Industrielle/en Design textile à l'ENSCI, compte-tenu de sa vision du design contemporain/design textile.

Le style en est libre, mais doit être réfléchi et maîtrisé.

Vous n'êtes pas tenu.e de produire un argumentaire élaboré. Cela doit être un travail d'expression personnelle.

Cette lettre est une présentation brève et sincère qui expose les raisons de votre candidature. Elle est le premier contact que vous établissez avec la commission d'admissibilité.

Il ne s'agit en aucun cas de discourir sur le design ni de « copier-coller » des informations données par telle ou telle documentation existante. Elle doit s'inscrire dans une construction cohérente (mais pas redondante) avec votre dossier de candidature et votre dossier de travaux personnels.

Pour votre lettre manuscrite, veuillez utiliser la fiche n°1 et **ne pas dépasser un recto-verso**.

• Dossier de Travaux Personnels

La diversité des profils auxquels ce concours est ouvert peut donner lieu à des productions de nature et de rendu très divers. Le dossier est l'image de votre expérience personnelle acquise dans des circonstances qui peuvent être très différentes les unes des autres.

C'est pourquoi la commission d'admissibilité cherchera à déceler un potentiel créatif avant de vérifier la démonstration d'acquis techniques et expressifs. Elle n'attend donc pas un book/portfolio.

C'est autant la sincérité, l'originalité, la richesse de la démarche, la vision personnelle du design que la qualité du choix des éléments présentés qui seront valorisées dans les appréciations.

La présentation d'un projet de design peut évoquer pour le jury une aptitude à la démarche de projet.

Cursus Design textile : la présence de travaux textiles n'est pas exigée dans le dossier, cependant la commission cherchera à repérer des dispositions et une sensibilité au design textile.

Il est fortement conseillé d'**éviter de livrer des travaux "en vrac"**.

Vous devez guider le jury dans la lecture du dossier en expliquant ce qui est montré : préciser ce qui relève d'un travail académique (école, atelier...), d'un travail de groupe - et dans ce travail de groupe, ce qui relève de votre participation -, d'un travail purement personnel...

• Formats & support acceptés

Vous n'êtes pas obligé.e de présenter vos originaux, de très bonnes copies peuvent suffirent.

Divers supports et formes d'expression peuvent être utilisés.

Les clé USB ne sont acceptées que pour les travaux video, audio.

Choisissez des formats facilement lisibles sur Mac.

Veuillez ne pas présenter tous vos travaux (2D/3D) sur clé.

Les dossiers de travaux personnels intégralement sur support numérique seront rejetés.

Les objets en volume peuvent être joints au dossier, dans la mesure d'une dimension acceptable.

"L'encombrement" ou la quantité trop importante d'éléments présentés ne permet pas une analyse efficace du dossier. **Ne surchargez donc pas vos dossiers de travaux.**

Les formats acceptés sont :

A5, A4, A3, demi-raisin et raisin, boîtes, cartons en volume, valises, sacs souples... d'un volume raisonnable

MAXIMUM pour tous : 60 cm x 40 cm x 30 cm (volume modulable), et un poids limité.

Conseil : **Identifiez tous vos travaux** (nom au dos et/ou sur les contenants).

Tout format ne pouvant être manipulé aisément par les membres des commissions sera rejeté.

Un emballage rigide et sûr permettra la protection efficace des pièces du dossier.

L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte.

IMPORTANT

Aucun dossier de travaux ne sera rendu avant la fin du concours.

Vous devez donc choisir de présenter des originaux ou de bonnes copies en fonction de la nature des écoles auxquelles vous adressez vos candidatures.

Les candidats.es non-admissibles pourront venir retirer leur dossier librement du 8 au 12 juillet 2019.

A l'issue de cette période, le retrait pourra se faire uniquement sur rendez-vous jusqu'au 15 janvier 2020, auprès de Sarah Aubry, sarah.aubry@ensci.com

Au-delà de cette date, les dossiers non récupérés seront détruits.

3. Déroulement du concours

Le concours se déroule en deux temps :

• L'admissibilité

Les dossiers de candidature seront examinés à partir du 18 mars 2019 par des commissions qui se prononceront sur l'admissibilité des candidats.es.

Les résultats de l'admissibilité et les convocations aux épreuves d'admission seront communiqués sur le site internet et par courrier à chaque candidat.e le **25 avril 2019**.

L'admissibilité n'est pas conservée d'une session à l'autre.

• L'admission

Les commissions d'admission se tiendront du 9 mai au 14 juin 2019.

Elles consistent en une journée d'épreuves individuelles ou collectives : réflexion écrite à partir d'un texte ou d'une image ; épreuve de groupe autour de la reproduction d'une structure ; réflexion sur un produit industriel ; réalisation libre d'un volume à partir d'un thème tiré au sort ; deux entretiens avec le jury.

Le jury plénier établit la liste définitive à l'issue des épreuves, ainsi qu'une liste d'attente.

Cette liste sera diffusée sur le site internet et affichée à l'école le **25 juin 2019**.

Les résultats de l'admission sont communiqués par courrier à chaque candidat.e.

Les décisions sont sans appel.

Lors de la publication des résultats est précisé le jour où les membres du jury sont à la disposition des candidats.es admissibles et non-admis.es qui souhaitent s'entretenir avec eux.

Nombre de places ouvertes au concours création industrielle et double parcours 2019 : 45.

Nombre de places ouvertes au concours design textile 2019 : 10.

• Convocations et Résultats

Les résultats seront adressés par courrier, tant pour l'admissibilité que pour l'admission, et publiés sur le site internet. Aucune information ne sera communiquée par téléphone.

Un.e candidat.e admis.e peut demander à différer son entrée dans l'Ecole d'une année académique (la demande doit être argumentée et justifiée et pourra être refusée).

Pour en savoir plus, contacter Sarah Aubry par courriel : sarah.aubry@ensci.com

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE JEUDI 28 FEVRIER À MINUIT

Il est vivement recommandé de ne pas attendre la date de clôture pour l'envoi du dossier.

IMPORTANT :

- aucun dossier incomplet, déposé ou posté hors des dates d'inscription, ne sera accepté.
- les frais payés lors de la pré-inscription restent acquis à l'école, même en cas de non envoi d'un dossier complet.
- Quels que soient les résultats, les droits d'inscription restent acquis à l'école.

Frais de dossier :

- 115 euros.
- Exonération des frais pour les candidats.es boursiers.ières, qui devront justifier de leur statut en 2018-2019.

ENSCI
LES ATELIERS

48, rue Saint-Sabin
75011 Paris
01 49 23 12 12
www.ensci.com

Service admissions-scolarité.
Antoine Durot, responsable
01 49 23 12 22 / antoine.durot@ensci.com

Sarah Aubry, coordinatrice
01 49 23 12 22 / sarah.aubry@ensci.com